



Convocation du Conseil municipal

(Article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en séance publique,
Lundi 25 mai 2020 à 20 heures 15,
à la salle des fêtes Robert Teyssandier.

Affiché le 20 mai 2020

Considérant les préconisations sanitaires formulées par le comité scientifique COVID-19 du 8 mai 2020, notamment les règles de distanciation physique, le public autorisé à assister à cette séance est limité à 15 personnes.

ORDRE DU JOUR – SESSION ORDINAIRE

- 1/Installation du conseil municipal,
- 2/Election du Maire,
- 3/Détermination du nombre d'adjoints,
- 4/Election des adjoints,
- 5/Lecture de la Charte de l' élu local,
- 6/ Définition et composition des commissions communales permanentes,
- 7/ Détermination du nombre de membres siégeant au Conseil d'administration du CCAS,
- 8/Election des membres siégeant au Conseil d'administration du CCAS,
- 9/Election des membres de la (CAO) Commission d'Appel d'Offres,
- 10/Election des membres siégeant au Conseil d'administration du Budget autonome pour la Gendarmerie,
- 11/Election du délégué au CNAS,
- 12/Désignation du Correspondant Défense,
- 13/Election des délégués au SIVU du Cimetière de Goubière,
- 14/Attribution des délégations du Conseil municipal au Maire,
- 15/Indemnités de fonction.

Le Maire,

Didier TEYSSANDIER

